

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
SAINT MARTIN CANTALES - Commune

Procès verbal

Le mardi 09 juin 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascal ESCURE.

Est élue Secrétaire de la séance : Stéphanie DELCOUDERC

Présents : Pascal ESCURE, Joëlle LAROCHE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Stéphanie DELCOUDERC, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Clément CAPITAINÉ représenté par Thomas VIGNERON, Fabrice GALLAS représenté par Rémi FILIOL, Noémie VINCENT représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE représentée par Joëlle LAROCHE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

APPROBATION PV SEANCE PRECEDENTE

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL– REALISATION D UN EMPRUNT

QUESTIONS DIVERSES

Le procès verbal de la séance du 28 mai 2026 est approuvé à l'unanimité

Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT

<u>Numéro</u>	<u>date</u>	<u>Objet</u>
AU-2026-01	08/06/2026	Mise en place d'une ligne de trésorerie

Délibérations du conseil :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL REALISATION D UN EMPRUNT (N° DE _2026_045)

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3,

Vu le budget communal,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant que le prix des travaux de rénovation de la salle des fêtes communale est supérieur à l'estimatif initial présenté malgré une phase de négociation,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à la réalisation d'un emprunt pour financer ce projet,

Le conseil municipal , à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de son président et après en avoir délibéré :

- Décide de demander à la Caisse d'Epargne Limousin le prêt suivant :
 - Montant : 100 000 €
 - Durée : 10 ans
 - Taux fixe : 3.75%
 - Échéances : trimestrielles
 - Commission d'engagement : 0.10%
- S'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement ;
- S'engage en outre à prendre en charge tous les frais auxquels cet emprunt pourrait donner lieu ;
- Donne toutes délégations utiles à Mr le Maire pour le versement de l'emprunt, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Délibération : adoptée

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse évoquée, la séance est levée à 20 heures.

Pascal ESCURE
Président de séance

Stéphanie DELCOUDERC
Secrétaire de séance

